

Lognes, le 28 juin 2011

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011**

PRÉSENTS : M. RICART, M. ÉBLÉ, Mme HOUSSOU, Mme LEHMANN, M. BIGER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MIGNON PETITCLAIR qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. MASANET qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN-DESMARES qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à M. LUCAS.

ABSENTS : M. MBAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Monsieur Thierry CHENEAU.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date 23 mai 2011.

2. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DESIGNE Monsieur Jean-Pierre COPIN comme membre des Commissions Urbanisme/Habitat/Travaux/Environnement en remplacement de Monsieur DUDEBOUT.

INDIQUE la nouvelle composition desdites commissions :

➤ **COMMISSION URBANISME/HABITAT:**

Madame Monique HOUSSOU

- Monsieur Paul MIGUEL
- Monsieur Jean Pierre LATOUILLE
- Madame Essia BEN HASSINE
- Monsieur Jean-Pierre LUCAS
- Madame Martine ROYO
- Monsieur Jean-Marie LABRUDE
- Monsieur Jean-Pierre COPIN

➤ **COMMISSION TRAVAUX/ENVIRONNEMENT :**

Monsieur Francis MASANET

- Monsieur Lionel MARTINEZ
- Monsieur André YUSTE
- Madame Dominique STERN
- Monsieur Thierry JICQUEL
- Monsieur Jean-Pierre LUCAS
- Monsieur Eric MONCORGE
- Monsieur Jean-Pierre COPIN

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. ÉBLÉ, Mme MIGNON PETITCLAIR qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. LACHAPELLE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme HOUSSOU, M. MASANET qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme TOSTAIN DEMARES qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à M. LUCAS), **ET 3 ABSTENTIONS** (Melle ANDRIEU, Melle DEVOS, M. COPIN)

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2010, annexé à la présente délibération.

4. COMPTE DE GESTION 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 244 840,59 € et de maintenir en section de fonctionnement le solde soit 1 794 046,51 €,

ARRÊTE ainsi qu'il suit le résultat définitif de clôture de l'excédent 2010 après affectation de l'excédent :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT		244 840,59		
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002				1 794 046,51

6. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND acte du bilan comptable des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2010.

7. RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND acte du rapport relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) pour l'année 2010.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

8. RAPPORT RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND acte du rapport relatif au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2010.

9. BILAN DE LA FORMATION DES ELUS – ANNEE 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du tableau récapitulatif des actions de formations dont ont bénéficié les membres du Conseil Municipal en 2010, ainsi qu'il suit :

Compte 6535 - « Formation des élus 2010»

Organisme	Objet de la formation	Date	<u>Montant</u>
CONDORCET FORMATION	Les plans locaux d'urbanisme	18/11/2010	252 €
CONDORCET FORMATION	La voix de l'expertise au féminin	26/11/2010	252 €
CONDORCET FORMATION	Prise de parole niveau 1	9/12/2010	252 €

10. TARIF DE PARTICIPATION AU VOYAGE DES AINES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer un pourcentage permettant de calculer le tarif appliqué à chaque personne à partir du prix payé par la commune à l'organisateur du séjour à compter du 1er juillet 2011,

DÉCIDE d'appliquer un pourcentage de prise en charge par les aînés de 60 % du coût payé par la commune à l'organisateur du séjour,

PRÉCISE que les chambres individuelles sont à la charge de chaque participant,

PRÉCISE que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal 2011,

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°079/2011,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

11. SUBVENTION A L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.) - CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer à l' « Amicale des œuvres sociales de la commune de Lognes », au titre de l'année 2011, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- « **Amicale des Oeuvres Sociales de la Commune de Lognes** » **65 682 €**
(soixante cinq mille six cent quatre vingt deux euros)

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'A.O.S.C.L. annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que l'acompte sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour 2011,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011.

12. CARTE IMAGINE'R - ANNEE 2011/2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE pour l'année 2011-2012, le principe de prise en charge des frais de déplacement des élèves lognots scolarisés en SEGPA en dehors de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'année scolaire 2011/2012, à signer le contrat de vente avec le GIE COMUTITRE pour l'achat des abonnements annuels Imagine'R.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2011.

13. OPERATION « VILLE VIE VACANCES » - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNINAMITÉ,

SOLLICITE un financement auprès de la Préfecture de Seine et Marne d'un montant de 28 447 € dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances ».

AUTORISE le Maire ou son suppléant à prendre toutes décisions relatives à la réalisation des projets dans le cadre des opérations « Ville-Vie-Vacances ».

AUTORISE le Maire ou son suppléant à signer toute pièce relative aux opérations « Ville-Vie-Vacances ».

DIT que les sommes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme seront inscrites au Budget 2011 de la Commune.

14. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CLUB DU 3^{EME} AGE ET SES AMIS » - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'appliquer un pourcentage permettant de calculer le tarif appliqué à chaque personne à partir du prix payé par la commune à l'organisateur du séjour à compter du 1er juillet 2011,

DÉCIDE d'appliquer un pourcentage de prise en charge par les aînés de 60 % du coût payé par la commune à l'organisateur du séjour,

PRÉCISE que les chambres individuelles sont à la charge de chaque participant,

PRÉCISE que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal 2011,

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°079/2011,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

15. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ACCUEIL CAMBODGIEN » - ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2121-29,

VU l'avis de la Commission Municipale Animation /Vie des Quartiers du 26 janvier 2011,

VU l'avis du Bureau Municipal du 6 juin 2011,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention à intervenir avec l'association « Accueil Cambodgien »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

DECIDE d'octroyer à l'association « Accueil Cambodgien », au titre de l'année 2011, le montant net de subvention de fonctionnement suivant : 3.000 € (trois mille euros),

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011.

16. SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE ET SOLIDARITE – ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2011, le montant de la subvention de fonctionnement suivante :

- **Association Culture et Solidarité** **6.500 €**
(six mille cinq cents euros)

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2011,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

17. CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN – TRAVAUX DU L.C.R. CAP MAUBUEE – DEMANDE DE SUBVENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au taux le plus avantageux, pour l'opération de réhabilitation du L.C.R. du Cap Maubuée,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits aux exercices budgétaires correspondants.

18. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

- **décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
066/2011	29/04/2011	Spectacle à la crèche Collective.
100/2011	02/05/2011	Contrat d'intervention de la Société.
102/2011	16/05/2011	Marché public de prestations intellectuelles : « Elaboration d'un diagnostic relatif à l'accessibilité des établissements recevant du (E.R.P.) de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} catégorie. »
115/2011	25/05/2011	Marché public à procédure adaptée relatif au voyage des aînés pour l'année 2011.
117/2011	27/05/2011	Prise en charge de frais transport d'un agent handicapé.

19. REMERCIEMENTS

Le conseil municipal entend les remerciements de :

- **Monsieur le Président de l'Association Culturelle Comorienne du Val Maubuée**, à l'issue de la demi-journée pédagogique organisée par les services municipaux afin de présenter à de jeunes adolescents, la vie et le fonctionnement d'une municipalité. Ont été visité à cette occasion, le bureau du Maire, l'Etat Civil, la Police municipale, Linfojeune et également la radio Vallée FM.
- **Madame la Principale du collège de la Maillière**, pour deux actions éducatives menées par la municipalité en lien avec le collège :
 - o D'une part, l'organisation d'une journée de prévention contre les risques liés à l'usage de l'internet, qui a connu un vif succès auprès des collégiens.
 - o D'autre part, la participation des services municipaux, notamment la Police municipale et les services techniques, à la préparation et à l'organisation d'une sortie à vélo pour les collégiens : sécurisation de l'excursion, sensibilisation au code de la route et au contrôle technique des deux roues, et autres prêts de matériel, ont ainsi permis à cette sortie de se réaliser dans les meilleures conditions pour les élèves et les équipes pédagogiques.
- **L'AFUL Les Maisons de la Place**, pour le soutien matériel et humain de la municipalité à l'occasion de l'édition 2011 de la fête des Voisins.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 H 10.**

Michel RICART

Maire de Lognes
Président du S.A.N.
de Marne-la-Vallée/Val Maubuée